

Planning des Examens Semestre 3

Master 2 – Hydraulique Urbaine

Journée	Date	Heure	Module	Responsable	Lieu
Dimanche	11/01/2026	10h30 – 12h00	Anglais	Mme FATAH	S 8 Labo Barrage
Mercredi	14/01/2026	12h30 – 14h00	Bibliographie	Mr AMIROUCHE	S 8 Labo Barrage
Samedi	17/01/2026	14h30 – 16h00	Aménagements des cours d'eau	Mr SAKHRAOUI	S 8 Labo Barrage
Lundi	19/01/2026	08h30 – 10h00	Hydro-économie	Mr NASRI	S 8 Labo Barrage
Mercredi	21/01/2026	10h30 – 12h00	Optimisation des hydro systèmes	Mr HAMMOUCHE	S 8 Labo Barrage
Samedi	24/01/2026	12h30 – 14h00	Traitement des eaux	Mr SAHNOUNE	S 8 Labo Barrage
Lundi	26/01/2026	14h30 – 16h00	Exploitation et gestion des réseaux	Mr MERAH	S 8 Labo Barrage
Mercredi	28/01/2026	08h30 – 10h00	Eau et développement durable	Mr BENZERRA	S 8 Labo Barrage

M2HU dettes en M1HU

Journée	Date	Heure	Module	Responsable	Lieu
Samedi	10/01/2026	12h30 – 14h00	AEP	M. BENZERRA	A15
Mardi	13/01/2026	14h30 – 16h00	Technique de modélisation	M.AMIROUCHE	A15
Jeudi	15/01/2026	08h30 – 10h00	Matlab	M. MERAH	A15
Dimanche	18/01/2026	10h30 – 12h00	TCA		A15
Mardi	20/01/2026	12h30 – 14h00	Stations d'épuration	M. YAKOUBI	A15
Jeudi	22/01/2026	14h30 – 16h00	PSP	M. CHENAFI	A15
Dimanche	25/01/2026	08h30 – 10h00	MMC	M. SEGHIR	A15
Mardi	27/01/2026	10h30 – 12h00	Hydraulique Approfondie	M. AMOURA	A15

Consignes relatives aux examens

Il est porté à la connaissance des étudiants que :

1. Les étudiants doivent se présenter à la salle d'examen au moins quinze (10) minutes avant le début de l'épreuve.
2. La carte d'étudiant est obligatoire et doit être présentée à l'entrée de la salle.
3. Tout étudiant accusant un retard supérieur à trente (30) minutes ne sera pas autorisé à composer.
4. L'utilisation de téléphones portables ou de tout appareil électronique non autorisé est strictement interdite.
5. Tout acte de fraude ou de tentative de fraude entraînera des sanctions disciplinaires conformément à la réglementation en vigueur.
6. Les étudiants sont tenus de respecter le calme, l'ordre et les consignes des surveillants durant toute la durée de l'épreuve.
7. Il est interdit de quitter la salle d'examen avant l'expiration de la première demi-heure.